



Département de l'Essonne

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE EGALITE FRATERNITE

Mairie de Mondeville

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal - Séance du 6 février 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le 6 février à 19h le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie de Mondeville, sous la présidence de Mme GRENAULT Stéphanie, Maire.

Étaient présents : Mmes Alexia BERTHAUD, Stéphanie GRENAULT, Michelle SOULLIÉ, MM. Nicolas GRENAULT, Marc GUASCH, Éric GUYOT, Vincent HERRY, Julien KLIPFEL, Loïc PAVY et Daniel PESCHEUX.

Étaient absents : Mmes Laetitia GOYARD (pouvoir à M. GRENAULT Nicolas), Chantal MAYNIÉ (pouvoir à Mme GRENAULT Stéphanie), Dominique ROTTELEUR (pouvoir à Mme SOULLIÉ Michelle) et MM. Jonathan CUISINIER, (pouvoir à M. GUASCH Marc), Ludovic GRÉMONT.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance,
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024,
- 3) Délibérations :
 - **CM2025-01 : Dérogation scolaire,**
 - **CM2025-02 : Frais d'écologie,**
 - **CM2025-03 : Demande de subvention auprès du PNR pour l'acquisition d'un broyeur et d'un vélo cargo à assistance électrique,**
 - **CM2025-04 : Création d'un poste d'agent principal spécialisé des écoles maternelles 1^{ère} classe et suppression du poste d'agent principal spécialisé des écoles maternelles 2^{ème} classe dans le cadre d'un avancement de grade,**
 - **CM2025-05 : Répartition des membres des commissions participant au PNR et les membres titulaires et suppléants du comité syndical.**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à **19 heures**.

A été nommée secrétaire : Mme SOULLIÉ Michelle.

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024 :

Madame GRENAULT demande s'il y a des remarques particulières sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2024. N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal, Madame GRENAULT soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal.

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION CM2025-01 : Dérogation scolaire.

Vu le courrier de Mme ROBERT et M. DABET, résidant au 39 Chemin de la Padôle à Champcueil, rue limitrophe à Mondeville situé au Hameau de la Padôle, pour une demande de dérogation pour leur fils DABET Lucas,

Vu la réponse de Mme JACQUET Sandrine, Maire de Champcueil acceptant cette demande de dérogation,

Il est proposé d'accepter cette dérogation scolaire selon les modalités suivantes :

- la dérogation est acceptée pour toute la scolarité de l'enfant, de la Petite Section au CM2 par tacite reconduction,
- la dérogation est proposée aux enfants résidants à Champcueil sur le Chemin du Petit Soisy,
- les demandes de dérogation seront étudiées au cas par cas et la commune se donne le droit de refuser certaines demandes.
- des frais d'écologie seront à régler par la commune de résidence.

Par frais d'écologie, il est entendu que ce sont des frais couvrant les coûts de fonctionnement de l'école durant les horaires d'accueil des enfants définis avec le corps enseignant.

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION CM2025-02: Frais d'écologie.

Vu le courrier de Mme ROBERT et M. DABET, résidant au 39 Chemin de la Padôle à Champcueil, rue limitrophe à Mondeville situé au Hameau de la Padôle, pour une demande de dérogation pour leur fils DABET Lucas,

Vu la réponse de Mme JACQUET Sandrine, Maire de Champcueil acceptant cette demande de dérogation,

Il est proposé d'accepter cette dérogation scolaire selon les modalités suivantes :

- la dérogation est acceptée pour toute la scolarité de l'enfant, de la Petite section au CM2 par tacite reconduction,
- des frais d'écologie seront à régler par la commune de Champcueil.

Par frais d'écolage, il est entendu que ce sont des frais couvrant les coûts de fonctionnement de l'école durant les horaires d'accueil des enfants définis avec le corps enseignant.

Le montant annuel des frais d'écolage est fixé selon le barème suivant :

- 650€ (six cent cinquante euros) par enfant scolarisé en maternelle, par an.
- 600€ (six cents euros) par enfant scolarisé en élémentaire, par an.

Les montants ci-dessus feront l'objet d'un titre annuel émis par la commune de Mondeville en fin d'année scolaire.

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION CM2025-03: Demande de subvention auprès du PNR pour l'acquisition d'un broyeur et d'un vélo cargo à assistance électrique,

Compte tenu du projet de la commune d'acquérir un broyeur tracté afin de traiter efficacement la chute des branches et la repousse des broussailles sur un territoire forestier.

Le but de cette acquisition est de préserver la biodiversité puisque les branchages et les herbes broyées seront laissées sur place et leur décomposition facilitera la biodiversité des plantes, champignons et insectes.

Le broyeur tracté permettra également aux deux agents techniques municipaux d'être plus efficaces dans le dégagement des voies d'accès forestiers afin de permettre un accès facilité aux secours en cas d'incendie.

Projet : Acquisition d'un broyeur d'accotement 115 CM MORGNIÉUX Type AF 115 choix entreprise CHOUFFOT de FONTENAY LE VICOMTE (devis du 3 septembre 2024) pour un montant de 3 890€ HT , soit 4 668€ TTC.

Le 1er adjoint de la Mairie de MONDEVILLE propose de faire appel à l'accompagnement du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNR) dans le cadre d'un projet LEADER Gâtinais Français pour obtenir les subventions nécessaires pour cette acquisition prévue pour 2025.

La subvention du PNR serait de 80 % du coût total soit : 3112€
Le financement de la commune serait de : 1556€

La commune envisage également d'équiper son agent technique d'un vélo cargo à assistance électrique pour faciliter ses déplacements au sein du village.
Ce vélo offrira une solution de mobilité pratique et efficace pour assurer l'entretien du village, tout en réduisant le recours au tracteur pour les trajets.

En plus d'être écologique, ce mode de déplacement allège les efforts physiques grâce à l'assistance électrique, rendant les déplacements moins pénibles pour l'agent.

Ce choix permettra également à la collectivité de réaliser des économies sur le carburant et de préserver l'usure du tracteur , contribuant ainsi à la gestion plus durable des ressources.

Projet : Acquisition d'un vélo cargo XL Propreté électrique Bafang avec batterie 450 Wh 2024. Choix de l'entreprise NIHOLA – 85600 MONTAIGU-VENDEE (devis du 24/01/25) pour un montant de 4808.33€ HT , soit 5770€ TTC.

Le 1er adjoint de la Mairie de MONDEVILLE propose de faire appel à l'accompagnement du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNR) dans le cadre d'un projet LEADER Gâtinais Français pour obtenir les subventions nécessaires pour cette acquisition prévue pour 2025.

La subvention du PNR serait de 80 % du coût total soit : 4616€
Le financement de la commune serait de : 1154€

Total à la charge de la commune : 1556 +1154 = 2710€

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION CM2025-04 : Création d'un poste d'agent principal spécialisé des écoles maternelles 1^{ère} classe et suppression du poste d'agent principal spécialisé des écoles maternelles 2^{ème} classe dans le cadre d'un avancement de grade,

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées,

Vu la demande de l'agent Mme REBOUX Corinne relatif à un avancement de grade en date du 27/12/24,

Vu les conditions réglementaires requises et détenues pour cet avancement par Mme REBOUX Corinne,

Vu l'accord de Mme le Maire suite à cette demande d'avancement de grade,

Mme le Maire

PROPOSE

- la création, à compter du 06/02/2025, d'un emploi permanent à temps complet d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe.
- la suppression, à compter de la nomination de l'agent sur le nouveau grade, d'un emploi permanent à temps complet d'agent spécialisé des écoles maternelles de 2^{ème} classe,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION CM2025-05 : Répartition des membres des commissions participant au PNR et les membres titulaires et suppléants du comité syndical.

A la suite des dernières élections municipales en date du 8 décembre 2024, il est nécessaire que le Conseil Municipal procède au renouvellement des délégués représentant la collectivité au sein du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français.

COMITE SYNDICAL :

Titulaires : Mme MAYNIÉ Chantal et Mme BERTHAUD Alexia

Suppléants : M. HERRY Vincent et Mme GOYARD Laetitia

COMMISSION ENVIRONNEMENT :

Mme BERTHAUD Alexia

M. GUASH Marc

M. GUYOT Eric

Mme MAYNIÉ Chantal

PAYSAGE ET TERRITOIRE :

Mme BERTHAUD Alexia

Mme MAYNIÉ Chantal

ENERGIE :

Mme MAYNIÉ Chantal

M. PESCHEUX Daniel

AGRICULTURE SYLVICULTURE :

Mme GOYARD Laetitia

M. GRENAULT Nicolas

Mme GUYOT Eric

PATRIMOINE CULTUREL :

Mme GOYARD Laetitia

M. GREMONT Ludovic

Mme GRENAULT Stéphanie

Mme MAYNIÉ Chantal

EDUCATION AU TERRITOIRE :

Mme BERTHAUD Alexia

Mme GRENAULT Stéphanie

Mme MAYNIÉ Chantal

VALORISATION DU TERRITOIRE ECO-MOBILITE

ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

Mme BERTHAUD Alexia

Mme GOYARD Laetitia

Mme GRENAULT Stéphanie

Mme MAYNIÉ Chantal

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Informations diverses : Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h41.

La secrétaire de séance,
Mme Michelle SOULLIÉ

La Maire
Stéphanie GRENAULT